



Conseil régional

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA
COOPERATION INTERREGIONALE
ET DES CONTRATS RURAUX

LE PRESIDENT

PROCES VERBAL
de la réunion du jeudi 12 mai 2011
sous la présidence de François LABROILLE

Etaient présents :

MM. BOURNAZEL, COQUEREL, GABRIEL, GAUDUCHEAU, GUILLEMET, LABROILLE, VALLETOUX

Mmes DESCAMPS-CROSNIER, EUDE, FERRI, FREY, GIRARDEAU, JAUNET, MOLLET-LIDY, MONOD, REVAULT d'ALONNES, SENEÉ, SHAN, VON EUW

Participaient également à la réunion :

M. LIENARD	Conseiller technique cabinet du président
M. REMY	Chargé de mission auprès de M. AMEDRO
M. GAILLOT	Directeur général adjoint - Unité aménagement durable
M. ROLLAND	Directeur adjoint – Planification régionale et SDRIF
Mme LIEVENS	Unité aménagement durable
Mme HUART	Unité aménagement durable
M. LAFFARGUE	Unité aménagement durable
M. PASQUIER	Unité aménagement durable
Mme CALMET-RIBERIOUX	Secrétaire générale - Groupe EELV
M. MENAL	Directeur de cabinet du président du groupe FdG
M. RECHER	Groupe PS et app.
Mme RENOUARD	Groupe MP

M. LABROILLE ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à Mme GIRARDEAU qui rejoint la commission. Il précise que des auditions relatives aux enjeux territoriaux ont été programmées entre le 16 juin et le 30 juin et que la sortie sur le PNR du Gâtinais est différée au mois de juin.

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 69 60 – Fax : 01 53 85 69 69
www.iledefrance.fr

SECTEUR PRESENTE PAR M. AMEDRO – Aménagement du territoire, coopération interrégionale et contrats ruraux

1. **CP 11-310** : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 50 « Services communs » - cotisation au syndicat mixte « Paris métropole » au titre de l'année 2011

M. AMEDRO présente le rapport.

Mme JAUNET précise le vote contre de son groupe sur l'article 2 : en matière de communication, la Région a largement les outils nécessaires selon elle.

M. AMEDRO répond qu'il s'agit plus d'un approfondissement de réflexion que de communication à proprement parler.

M. LABROILLE ajoute qu'il s'agit d'une montée en puissance de l'IAU dans l'intervention sur le débat métropolitain. On ne peut pas dissocier la production d'idées de la communication. Affirmer la capacité d'intervention de la Région dans le débat de fonds est très important.

Mme MONOD indique que 700 000 € sont mentionnés dans le rapport pour l'IAU et l'APUR. Elle demande comment cela sera articulé.

M. AMEDRO répond que cette somme est inscrite dans le budget études de Paris Métropole. La Région prendra à sa charge 17,09% de cette somme. Le conseil d'administration de Paris Métropole décidera des actions et des marchés d'études qu'il souhaite passer.

POUR : PS et app, MP (article 1), EELV, FdG, NC et app (article 1), PRG-MUP, FdG et A

CONTRE : MP (article 2), NC et app (article 2)

Le projet recueille un avis favorable

2. **CP 11-337** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes » - mise en œuvre du grand projet 3 (CPER 2007-2013) conventions de réalisation relatives aux : territoire de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, au sein du territoire d'intérêt régional et national de l'ensemble Seine Aval à Cergy ; territoire d'intérêt régional et national de la Plaine de France

Mme EUDE souhaiterait obtenir un bilan du GP3 sur ce que la Région a déjà financé afin de parvenir à une vue d'ensemble.

M. AMEDRO répond que l'on aura une présentation des deux nouveaux GP3 et à cette occasion seront donnés en amont les récapitulatifs.

Mme MONOD demande si l'on pourrait obtenir également un point sur l'augmentation et la mise à jour des exigences énergétiques. Elle rappelle que le Grenelle a fixé pour 2012 une augmentation des exigences.

M. AMEDRO répond que dans le processus actuel du GP3, il n'existe pas à ce jour de relevés des niveaux énergétiques. Il pense également que c'est insatisfaisant et il souhaiterait que cela soit inclut dans le rapport cadre sur la critérisation.

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, PRG-MUP, FdG et A

Le projet recueille un avis favorable

3. **CP 11-347** : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 50 « Services communs » - habilitation du président à signer l'avenant n°2 au marché relatif à l'assistance technique aux services de la Région Ile-de-France, pour la conception, l'organisation, l'installation et la capitalisation de la conférence territoriale régionale et affectation des crédits correspondants - **PROCEDURE D'URGENCE (avis de la CAO du 6 mai 2011)**

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP

Tél. : 01 53 85 69 60 – Fax : 01 53 85 69 69

www.iledefrance.fr

M. AMEDRO indique que la conférence territoriale régionale est le lieu souhaité pour reprendre le dialogue avec les collectivités locales et examiner ce qui a changé depuis l'adoption en 2008 du SDRIF (nouveaux projets, nouvelles exigences).

La conférence territoriale régionale va entrer dans une phase opérationnelle au niveau du SDRIF puisque la loi qui est passée au Sénat le 30 mars et qui devrait passer à l'Assemblée nationale le 30 mai reconnaît le SDRIF de 2008. On a la coexistence des SDRIF de 1994 et 2008, ce qui risque de poser des problèmes. Il faudra être vigilant sur la consommation des terres agricoles. Les agriculteurs notamment insistent sur le besoin du SDRIF 2008 pour canaliser ce grignotage sur les terres agricoles.

M. LABROILLE pense qu'il fallait effectivement anticiper la nouvelle vague de conférences territoriales. Cela étant, beaucoup de questions se posent sur les modalités de cette révision. La commission doit être un des lieux privilégiés du suivi d'information. Il faut savoir comment l'on procédera au travail d'expertise, au travail d'association des élus dans les conférences territoriales et comment la dimension citoyenne pourra trouver sa place. Il y a beaucoup de données à intégrer que M. AMEDRO pourrait introduire avec des propositions assez calées avant l'été. Un temps de discussions suffisant doit être prévu.

Mme VON EUW demande pourquoi la conférence du fleuve a été annulée et comment se justifie la nouvelle affectation de 19 000 € alors que le nombre de rencontres organisé est inférieur à celui indiqué dans le marché original. Enfin, dans la CP d'octobre 2010, 205 000€ étaient prévus pour la CTR du 26 novembre. Quelle est l'enveloppe réelle ?

M. AMEDRO répond concernant la conférence du fleuve que d'autres études sont déjà menées.

Mme HUART ajoute que l'affectation de 19000 € permettra de rémunérer les prestataires dans le cadre du marché et de revoir le format des rencontres en fonction du nouveau contexte. Concernant l'affectation d'octobre, elle a permis de répondre aux besoins de logistique, de location de salle, d'impression. La conception du journal du SDRIF a été effectuée par le prestataire. L'impression a été financée par l'affectation prévisionnelle d'octobre.

M. AMEDRO ajoute qu'une note plus précise sera rédigée afin d'éclaircir les choses.

Mme VON EUW indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport en attendant ces précisions.

Mme SENEÉ pense que la conférence sur le fleuve serait tout de même assez intéressante. Il s'agit d'une réelle problématique sur laquelle les territoires doivent pouvoir réfléchir.

M. AMEDRO répond qu'il est possible de consulter les différents groupes afin de savoir comment et quand traiter cette question. Il faut voir quelles sont les connaissances déjà acquises et étudier avec l'aide de l'IAU la possibilité d'une mise en perspective des enjeux.

Mme MONOD pense qu'il faut regarder non pas au niveau de l'Île-de-France mais au niveau du C8 (question du Grand Paris avec le Havre pour la Seine ; question du canal Seine Nord.)

POUR : PS et app, EELV, FdG, PRG-MUP, FdG et A
ABSTENTION : MP, NC et app
Le projet recueille un avis favorable

4. **CP 11-349** : Appel à projets « Nouveaux quartiers urbains » - présélection des projets candidats de la troisième session suite au jury tenu les 4 et 5 avril 2011

Mme REVAULT D'ALLONNES pense que l'on aurait pu aller plus loin dans la transparence et expliquer pour certains dossiers qui n'ont pas été présélectionnés qu'une déclinaison soit en GP3, soit en contrats pourrait intervenir le cas échéant.

Sur les contrats de territoire, quelques dossiers ont été mis de côté car entre le moment où le dossier a été présenté et le moment où le jury a délibéré, des gares ont été présentées dans le protocole. Il faudra mener une réflexion pour savoir comment la Région participe dans ces contrats.

M. AMEDRO répond que l'on a tenu à préciser dans la rédaction du rapport que l'on envoie un premier courrier de réponse, puis un autre plus technique. Les communes qui souhaitent plus de précisions seront reçues avec les services.

Pour les CDT, il appartiendra au conseil régional de dire si les pistes présentées sont retenues. Certains dossiers non retenus font déjà l'objet d'un suivi dans le cadre du GP3.

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 69 60 – Fax : 01 53 85 69 69
www.iledefrance.fr

M. LABROILLE pense également que l'avis de la Région dans l'élaboration des CDT est fondamental sous peine de prendre le risque de voir l'aménagement de l'Ile-de-France vidée de l'intervention de la Région.

On ne peut pas demander la même créativité selon le territoire. Des questions nouvelles devront être pensées dans l'accompagnement. Une des commandes de l'AIGP pourra en faire partie.

M. AMEDRO précise que la question est posée clairement à l'Etat : qui fait quoi en Ile-de-France sur les questions d'aménagement ? Si l'on n'a pas répondu à cette question avant la révision du SDRIF, on ne répondra pas aux problèmes qui se posent en Ile-de-France.

Si la Région veut être entendue, il faudra que les élus locaux investissent les CDT pour pouvoir porter le SDRIF et que l'on ne soit pas en opposition. Les CDT ne sont pas que du transport, c'est aussi de l'aménagement et il faut donc une évaluation environnementale, ce qui suppose des délais supplémentaires et donc un problème d'intégration dans le SDRIF.

Depuis 1992, 5000 hectares de terres agricoles ont disparu. Tout un travail est à mener sur les zones d'activité.

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, PRG-MUP, FdG et A
Le projet recueille un avis favorable

5. **CP 11-360** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes » - mise en œuvre du grand projet 3 du contrat de projets état région 2007-2013 - appel à projets « Nouveaux quartiers urbains » -affectation des crédits relatifs aux projets NQU lauréats en 2010

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, PRG-MUP, FdG et A
Le projet recueille un avis favorable

6. **CP 11-398** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes » - mise en œuvre du grand projet 3 (CPER 2007-2013) - territoire de cohésion et d'innovation du centre Essonne Seine Orge (CESO) : bilan intermédiaire et avenant à la convention d'objectifs pour engagement de la tranche conditionnelle - convention de réalisation : projet de miss à Evry - affectation de crédits

M. LABROILLE souligne l'intérêt du dialogue lors de la rencontre qui s'est déroulée entre les élus régionaux et territoriaux dans le conseil de l'AUDES0. La vision régionale apporte beaucoup au dialogue interne à chaque territoire.

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, PRG-MUP, FdG et A
Le projet recueille un avis favorable

7. **CP 11-404** : Avis sur le projet de schéma de cohérence territoriale de la frange ouest du plateau de la Brie (77)

Mme EUDE trouve les remarques pertinentes : le SMEP qui regroupe toutes ces communes n'a pas de PLH, de PLD et les objectifs sont très faibles.

M. GUILLEMET ajoute que sur ce SCOT, on a une fragilisation des espaces naturels mais également sur le volet logement avec un déséquilibre en termes de construction de logement bien supérieur à ce qui est préconisé dans le SDRIF. La forte urbanisation ne s'explique pas par un rattrapage du logement social puisque l'on ne rattrape pas le déséquilibre : Pontault-Combault a 19% de logement social alors que les taux des autres communes sont largement inférieurs. Sur les questions du développement économique se posent des interrogations en termes de ZAE, notamment le transfert de la ZAE actuel (questions d'accessibilité et de transport).

Mme FERRI ajoute que ces avis régionaux sont facultatifs et de ce point de vue, la commission peut émettre un avis mitigé afin de renforcer la position de l'exécutif.

M. COQUEREL pense que si l'on n'est pas d'accord, il faut donner un avis défavorable.

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 69 60 – Fax : 01 53 85 69 69
www.iledefrance.fr

Mme JAUNET pense qu'il s'agit ici d'un moyen de montrer que ce n'est pas la vision que l'on a de l'Ile-de-France.

M. GUILLEMET trouve que ce serait une bonne idée de proposer un amendement collectif pour préciser que l'on n'est pas satisfait de l'ensemble des éléments.

M. LABROILLE propose la formulation suivante d'un amendement de commission :

« article 1 : constate (au lieu de approuve) les orientations générales

article 2 : donne un avis défavorable dans l'attente de la levée des réserves »

M. VALLETOUX précise qu'il n'est pas obligatoire qu'un PLH se fasse dans le territoire du SMEP. Il peut être élaboré au niveau intercommunal.

M. AMEDRO répond par l'affirmative. Il adhère à la formulation de l'amendement.

M. LABROILLE met aux voix l'amendement de commission.

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, PRG-MUP, FdG et A
Le projet recueille un avis favorable

M. LABROILLE met aux voix le rapport.

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, PRG-MUP, FdG et A
Le projet recueille un avis favorable

8. **CP 11-406** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 53 « Espace rural et autres espaces de développement » - 16 contrats ruraux (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val d'Oise) - 4 avenants à des contrats ruraux (Seine-et-Marne) - fonds d'intervention, aménagement et équipement de l'espace rural

Mme JAUNET s'attendait à ce que le dossier de Vicq (78) apparaisse dans ce rapport.

Mme VON EUW est relancée par les communes de Viarmes et Gadancourt (95) qui n'ont pas reçu de réponses.

M. COQUEREL émet des réserves sur la façon d'aborder les contrats ruraux. L'essaimage par commune ne permet pas de répondre à la question de l'intérêt général.

Mme MOLLET-LIDY pense que ces communes sont extrêmement pauvres et pour certaines il est essentiel de restaurer les églises.

Mme JAUNET pense qu'il faudra un réel débat car les petites communes se sentent souvent délaissées alors même qu'elles ont toute leur place en Ile-de-France.

M. COQUEREL pense qu'il faut effectivement aider ces communes, mais sur ces dossiers, l'on est démuné pour connaître les priorités par rapport à ces communes.

M. AMEDRO répond que pour la commune de Viarmes, il s'agit de contrats régionaux.

Concernant les critères, la difficulté est que les départements instruisent les dossiers et les transmettent. Il est très insatisfait de la manière dont l'on arrive à apporter un soutien aux communes. Des réflexions sont menées sur une aide à l'ingénierie ou à la définition de priorités.

POUR : PS et app, MP, EELV, PRG-MUP
ABSTENTION : FdG, NC et app, FdG et A
Le projet recueille un avis favorable

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 69 60 – Fax : 01 53 85 69 69
www.iledefrance.fr

9. **CP 11-409** : Chapitres budgétaires 907 et 937« Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel » - approbation des avenants aux contrats de parcs naturels régionaux 2007-2013 - affectation de crédits en faveur des parcs naturels régionaux franciliens et pour la cotisation à la fédération nationale des parcs naturels régionaux

Mme FREY remplace M. LABROILLE à la présidence de la commission.

M. GUILLEMET indique que les élus qui travaillent sur ce secteur sont très satisfaits.

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, PRG-MUP, FdG et A
Le projet recueille un avis favorable

SECTEUR PRESENTE PAR Mme GASSIN – Environnement, agriculture, énergie

10. **CP 11-290** : Chapitre budgétaire 907 « Environnement », sous-fonction 74 « Politique de l'eau » - affectation d'autorisations de programme - mise en œuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable septième affectation - contrat particulier Seine-et-Marne

Mme FERRI indique qu'aujourd'hui des écoles ou des universités travaillent aux ateliers de création urbaine et Elles possèdent une structure d'aide aux étudiants ou un laboratoire et sont à la recherche de territoires où envoyer des étudiants. A l'inverse, des territoires réclament de l'ingénierie. La commission pourrait avoir une réflexion à ce sujet.

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, PRG-MUP, FdG et A
Le projet recueille un avis favorable

SECTEUR PRESENTE PAR M. PLACE – Transports et mobilités

11. **CP 11-371** : Chapitre budgétaire 908 « Transport », code fonctionnel 810 « Services communs » - charte pour un territoire durable autour du prolongement de la ligne de métro 11 : 1^{ère} mise en œuvre des engagements

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, PRG-MUP, FdG et A
Le projet recueille un avis favorable

2/ Election du représentant de la commission de l'aménagement du territoire au sein du conseil consultatif du handicap (CCH) d'Ile-de-France

Mme EUDE est candidate. Un important travail est à mener selon elle sur les questions d'aménagement du territoire par rapport au handicap.

Mme Brigitte EUDE est élue à l'unanimité (vote à main levée) comme représentante de la commission de l'aménagement du territoire au sein du conseil consultatif du handicap (CCH) d'Ile-de-France.

Mme FREY lève la séance.

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 69 60 – Fax : 01 53 85 69 69
www.iledefrance.fr